

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de BOUXIN Pascal, LHERMITE Yann, MOINE Sylvie et VITSE Roselyne. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Commission Environnement

Les membres de la commission environnement présentent le projet artistique « Rilly au fil des saisons ». Il consiste, dans un premier temps, à créer une œuvre artistique pour mettre en valeur un site patrimonial et environnemental de la commune de Rilly de juillet 2018 à avril 2019. Dans un second temps, les artistes présenteront leurs œuvres le Samedi 25 mai 2019.

Une exposition sur les agroressources sera organisée en Mairie du 19 au 30 novembre 2018. Une convention sera signée afin d'organiser l'événement.

Une matinée désherbage est prévue le 23 juin prochain en présence des bénévoles du fleurissement. Deux nouvelles dates seront fixées en juillet.

Le fleurissement du pôle médical est à prévoir.

II/ Commission Voirie

Les plans de la rue du 4 septembre sont présentés aux membres du conseil municipal. Les services du Grand REIMS seront informés de la validation des aménagements par le conseil.

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du territoire en "Très Haut Débit Fibre", projet mené par la région Grand Est, un délégataire de Service Public a été désigné. L'entreprise NGE-Altitude a remporté cet appel d'offre et a créé l'entreprise LOSANGE pour mener à terme le projet. Les premiers travaux seront engagés dès 2018 dans les communes dites prioritaires. La commune a été contactée par l'entreprise pour l'implantation d'un SRO (sous répartiteur optique) qui serait installé près de la Mairie. Au regard de cet exposé, le conseil municipal émet un avis favorable à l'implantation de cet équipement et autorise l'occupation du domaine privé sur l'emplacement proposé (cour de la Mairie).

Le projet de convention d'occupation du domaine public par l'établissement « le Bacchus » est approuvé par le Conseil Municipal.

III/ Pôle médical

Les travaux de cloisonnement sont en cours. Il est également prévu de poser des sous compteurs.

Les baux sont en cours de rédaction et seront présentés en septembre au conseil municipal.

Les travaux de voiries sont prévus en septembre.

IV/ Personnel : Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le Contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion de la Marne.

V/ Adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du NORD REMOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a adhéré au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du NORD REMOIS par délibération du 9 décembre 2014. Ce centre est une structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Le coût de ce service pour la collectivité est de 1€ à l'habitant.

Le conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au CLIC du NORD REMOIS et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

VI/ Commission Bâtiments

Des devis seront demandés pour le nettoyage complet de l'Espace culturel par une entreprise spécialisée.

Le devis d'un montant de 744€ TTC de la société RICHSHOME est accepté pour le remplacement du chauffe-eau de la mairie.

Deux devis sont présentés pour la rénovation de l'électricité de l'église. Le devis de la société ERE est accepté pour un montant de 1332€ TTC.

Afin d'améliorer l'isolation de la mairie, il est envisagé de remplacer les fenêtres. Un devis d'un montant de 24 599.40 euros HT de la société MEB est présenté aux membres du conseil. Un dossier sera déposé auprès des services du Grand REIMS afin d'obtenir une subvention.

VII/Questions diverses

Le projet d'installation de boîte à livres est à revoir.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'annulation de locations de l'espace culturel, il est prévu de ne pas réserver de date sans le dépôt préalable d'un chèque de caution.

Une demande a été déposée afin de réaliser la signalisation de la maison des associations ainsi que du pôle scolaire de l'orée du bois.